



INITIATIVE **NEPAD-OCDE** POUR L'INVESTISSEMENT
EN AFRIQUE



Revue du cadre d'action pour l'investissement agricole durable au Burkina Faso

Note Conceptuelle

Le secteur agricole représente 40 % du PIB du Burkina Faso et emploie environ 86 % de la population active. Il occupe une position centrale dans le développement socio-économique burkinabé, tout en étant confronté à plusieurs défis qui limitent ses capacités à tirer pleinement profit de son potentiel.

Comme beaucoup de ses pairs africains, le Burkina Faso souffre de sous-investissement dans ce secteur. De fait, ce dernier reçoit peu d'investissements comparé au secteur minier et les investissements agricoles sont essentiellement concentrés dans la filière cotonnière.

Le Burkina Faso est donc confronté à deux types d'enjeux : le premier porte sur sa capacité à faire de l'agriculture un levier pour le développement socio-économique, le second concerne son aptitude à attirer suffisamment d'investissements pour relever le premier défi.

Le Burkina Faso possède un potentiel important de production et de transformation agro-alimentaire faiblement valorisé et plusieurs investisseurs rencontrent des difficultés de financement. Ce potentiel de production agricole devrait stimuler en particulier les investissements privés, potentiellement très rentables si l'environnement fiscal, le système de financement du secteur agricole ainsi que d'autres mesures liées au code des investissements, étaient favorables. Le déficit d'infrastructures et le manque de cohérence des politiques ont cependant été avancés par le rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale de 2007 comme des obstacles majeurs justifiant les faibles performances du secteur agricole burkinabé. Pour ne citer qu'un seul exemple, le Burkina Faso se classe 133^{ème} sur 178 pays selon l'indicateur *Doing Business* qui évalue le nombre de taxes à payer par une entreprise du secteur formel, avec un total de 45 paiements, alors que l'Ile Maurice et l'Afrique du Sud n'en comptent que 7 et 11 respectivement.

De surcroît, le contexte international, marqué par des crises alimentaires récurrentes et par le problème de l'acquisition à grande échelle de terres agricoles, vient opportunément rappeler l'importance pour le Burkina Faso de mettre en œuvre des politiques cohérentes destinées à accroître l'investissement agricole responsable. Ainsi l'augmentation des flux d'investissements agricoles doit-elle être poursuivie dans le respect des normes sociales et environnementales destinées à minimiser les risques d'éviction des usagers locaux des terres ou la pression accrue sur les ressources – notamment hydriques. Le Gouvernement burkinabé peut concilier ces objectifs grâce à la revue de ses politiques publiques liées aux investissements agricoles.

Les pays membres de l'OCDE et leurs partenaires, y compris six pays africains (Égypte, Maroc, Mozambique, Tanzanie, Afrique du Sud et Sénégal), ont développé le Cadre d'action pour l'investissement

(CAI), qui est devenu la pierre angulaire des travaux de l'organisation liés à l'investissement. Cet outil couvre plusieurs domaines dont les politiques de promotion et de facilitation des investissements; les politiques commerciales et de la concurrence; les politiques fiscales; la gouvernance d'entreprise; la gouvernance publique; l'éducation et les ressources humaines, le développement des infrastructures et du secteur financier. Il s'est avéré utile dans des pays comme l'Egypte et est actuellement mis en œuvre par des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il guide les pays dans l'évaluation de leurs politiques d'investissement en fonction de leurs priorités.

Récemment, le Burkina Faso a pris des initiatives prometteuses en vue d'accroître l'investissement productif dans le secteur agricole et a défini une Stratégie de développement rural (SDR). Ces initiatives consistent notamment dans le Programme Sectoriel de Développement Rural productif (PROSDRp) et le Programme national d'investissement agricole (PNIA) qui traduisent les visions et les priorités du pays. Ces programmes contribuent à la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) – laquelle s'inscrit dans les directives du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD – et de la Politique agricole de l'UEMOA (PAU). Il existe également un grand nombre d'activités soutenues par les partenaires au développement, comme le projet de la Banque Mondiale de promotion de l'irrigation privée ou l'étude de la FAO et de la Direction nationale de la mécanisation agricole sur la stratégie nationale de mécanisation. Toutes ces initiatives s'appuient sur des mesures de politique d'investissement dont certaines relèvent du code de l'investissement de 1995 (modifié en 1997).

Ces efforts considérables doivent être coordonnés et intégrés dans un cadre stratégique de promotion des investissements agricoles pour pouvoir pleinement contribuer aux objectifs de développement du Burkina Faso. L'évaluation des politiques burkinabées de promotion de l'investissement agricole durable, conduite sur la base du Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE, pourrait renforcer cette coordination. Pour accompagner cette évaluation, l'OCDE s'appuiera sur une vaste expertise en matière d'agriculture, d'infrastructure, de commerce et d'investissement, ainsi que sur les compétences régionales de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).

Cette évaluation déboucherait sur des recommandations de mesures concrètes en faveur des investissements agricoles. Elle vise aussi à informer les discussions des états généraux de l'agriculture qui se tiendront à la fin de l'année 2010. Les résultats de cette évaluation contribueront également à l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA), ainsi qu'à d'autres mesures de politiques publiques relatives aux investissements dans le secteur agricole envisagées par le Burkina Faso. Elle sera étroitement articulée au processus d'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), qui vise notamment la promotion de l'entrepreneuriat rural.

Plus spécifiquement, cette évaluation permettra :

- de réaliser une analyse de l'environnement des investissements dans le secteur agricole en vue d'améliorer les capacités de production, ainsi que la définition et la coordination des politiques ;
- d'analyser les grandes tendances des investissements publics et privés, nationaux, régionaux et internationaux dans le secteur agricole, en vue d'en tirer des leçons pour la mise en place de mesures destinées à attirer les investissements.

Les résultats attendus du processus d'évaluation du CAI sont les suivants :

- un état des lieux concernant les politiques d'investissement dans le secteur agricole, leurs limites et leurs conséquences sur les investissements nationaux, régionaux ou internationaux ;
- des propositions de mesures et réformes dans les différents domaines analysés afin d'attirer les investissements dans le secteur agro-alimentaire tout en tenant compte des conséquences possibles sur l'environnement et la société.

Le Burkina Faso serait ainsi susceptible de jouer un rôle pionnier et de constituer un exemple à suivre pour ses pairs ouest-africains en matière de promotion des investissements agricoles responsables. Un planning des activités pour l'année 2010 est proposé à cette fin :

- 1) **Etape 1 [8-12 mars 2010]** : Réunions de haut niveau entre l'OCDE et le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) du Burkina Faso. La mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe d'experts burkinabés et de l'OCDE en charge de ce dossier ont été décidés. Le comité serait placé sous le leadership du MAHRH.
- 2) **Etape 2 [mi-mars - avril 2010]** : Échanges entre l'OCDE et l'équipe identifiée lors de l'étape 1 pour définir les modalités d'adaptation du guide / questionnaire du CAI pour le secteur agricole.
- 3) **Etape 3 [début mai 2010]** : Atelier de lancement officiel de l'évaluation à Ouagadougou. En plus du noyau responsable de l'étude, cet atelier rassemblera plusieurs départements ministériels, les partenaires au développement (agences de coopération bi et multilatérales) basés au Burkina Faso, les investisseurs privés (nationaux et internationaux) du secteur agro-industriel et la société civile (OPA et ONG).
- 4) **Etape 4 [mai-septembre]** : Evaluation du cadre d'action pour l'investissement agricole.
- 5) **Etape 5 [fin octobre]** : (i) Atelier de restitution de l'évaluation du CAI et dialogue sur le suivi des conclusions de l'analyse. (ii) visite d'une délégation du Burkina Faso à Paris pour partager l'expérience de la revue du CAI avec le Comité de l'investissement de l'OCDE, les ambassadeurs ouest-africains à Paris et les délégations auprès de l'OCDE.
- 6) **Etape 6 [dernier trimestre 2010]** : Préparation de la contribution aux états généraux de l'agriculture.